

Procès-verbal de la session

extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 14 juillet 2008 à 21h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Céline Daigneault, district 4

Madame Josée Bélanger, district 5

Monsieur Benoît Ricard, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le directeur général/secrétaire-trésorier certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation pour cette session extraordinaire du 14 juillet 2008.

Point 1)

08-07X-392 Ouverture de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)

Que l'assemblée extraordinaire est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

08-07X-393 Adoption de l'ordre du jour du 14 juillet 2008

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

Point 1)

08-07X-392 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

2.1

08-07X-393 Adoption de l'ordre du jour du 14 juillet 2008

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3

3.1

08-07X-394 Modification de l'article 4 et l'article 7 du règlement 732-08 pour des travaux au lac Lemenn.

3.2

08-07X-395 Approbation des bons de commande

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

4.1

08-07X-396 Formation des pompiers à temps partiels.

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

5.1

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9)

Période de questions

Point 10)

08-07X-397 Levée de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2008

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2008 est accepté.

ADOPTÉE

| |
|---|
| GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE |
|---|

Point 3

3.1

08-07X-394 *Modification de l'article 4 et l'article 7 du règlement 732-08 pour des travaux au lac Lemenn.*

CONSIDÉRANT la révision du règlement d'emprunt numéro 732-08 par le Ministère des Affaires municipales et des Régions

Il est proposé par; Céline Daigneault, district 4

Appuyé par; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)

L'article 4 est remplacé par le suivant:

Afin de pourvoir à cette dépense, la municipalité est autorisée à emprunter une somme d'un montant net de un million huit cent soixante-trois mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-un sous (1 863 779.81\$).

Que la Municipalité est aussi autorisée à affecter une somme de soixante-onze mille sept cent dix-huit dollars (71 718\$) provenant du fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

3.2

08-07X-395 *Approbation des bons de commande*

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté. Si la somme à payer n'exède pas 25 \$, l'autorisation du chef du conseil suffit.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)

QUE la Municipalité approuve la liste des bons de commande pour la période se terminant le 14 juillet 2008 est accepté.

ADOPTÉE

| |
|--------------------------|
| SÉCURITÉ PUBLIQUE |
|--------------------------|

Point 4)

4.1

08-07X-396 *Formation des pompiers à temps partiels.*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit poursuivre la formation des pompiers volontaires au service de prévention des incendies.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être proactif dans la formation de ses membres.

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 2

Et résolu

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)

QUE la Municipalité mandate le Directeur général à négocier un protocole d'entente avec l'É.P.I.C. pour dispenser la formation des pompiers volontaires de la région.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-05R-397 Levée de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2008 est levée à 21h37.

ADOPTÉE

*Pierre Mireault
Maire*

*Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier/directeur général*